Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260320-D_2026_04_03-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation 16 mars 2026
Séance du 20 mars 2026
Nombre de Conseillers Municipaux : En exercice 19 Présents 19 Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (19): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THÉPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias
Absents excusés (0):,
Pouvoir (0):

Objet de la délibération
N°2026-04-03 Élection des adjoints au Maire

Madame Myriam RABANNE a été désignée secrétaire de séance.
Mme Claire LE GALLOU & M Elvhan RIVERON ont été désignés assesseurs.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :
1er tour de scrutin
Nombre de bulletins : 19
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10
A obtenu :
Liste Myriam RABANNE seize voix (16)

La liste Myriam RABANNE ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :
Mme Myriam RABANNE, M Christophe ÉON, Mme Isabelle THÉPAUT

Fait et délibéré à Ercé en Lamée,
le 20 Mars 2026

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.